



Décembre 2010

Synthèses n° 2010/136

Boissons alcooliques distillées : reprise de la demande états-unienne et essor de la demande chinoise

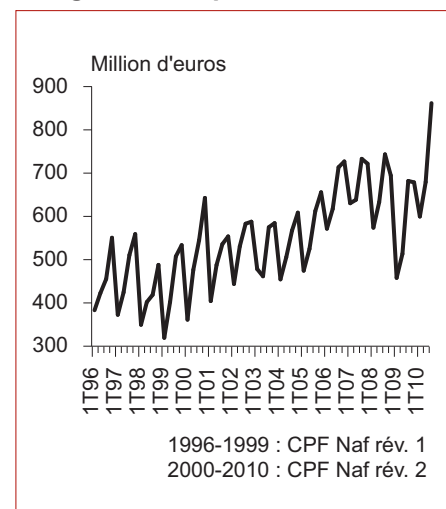
Au troisième trimestre 2010, les exportations en valeur de boissons alcooliques distillées se sont considérablement redressées, après la chute brutale du début 2009 et la rapide reprise qui a suivi. Les États-Unis restent le premier client de la France, malgré la part croissante de la République populaire de Chine et de Singapour. Le cognac, premier poste d'exportation en valeur, a profité de la reprise de la demande américaine et de la hausse des prix. La vodka, peu affectée par la crise économique, est de plus en plus exportée vers les États-Unis depuis 2004.

Avec un excédent commercial de 630 millions d'euros au troisième trimestre 2010, les boissons alcooliques distillées sont un des meilleurs atouts du commerce extérieur agroalimentaire français, après les vins et les champagnes. Au-delà des phénomènes conjoncturels, la valeur des exportations suit depuis 1999 une tendance à la hausse. En 2006, cette hausse a été accentuée par l'augmentation des prix, notamment pour la vodka. Cependant, dès la fin 2007, le montant des ventes à l'étranger s'est rétracté : la demande en cognac des États-Unis s'est réduite, conséquence du début du ralentissement économique, et le prix à l'exportation de la vodka est retombé. Début 2009, la récession a provoqué l'effondrement de la demande étrangère, notamment états-unienne. Les boissons alcooliques distillées, en tant que

produits de luxe, sont en effet très sensibles à la conjoncture économique. Les exportations en valeur ont commencé à se redresser fin 2009, soutenues par la reprise des achats étrangers et par la hausse des prix. Au troisième trimestre 2010, grâce à une forte demande des États-Unis et de l'Asie, la valeur des exportations s'élève à 860 millions d'euros, un niveau encore jamais atteint.

De par son caractère haut de gamme, le cognac représente plus de la moitié du montant des ventes de boissons alcooliques distillées. Viennent ensuite les liqueurs et boissons spiritueuses et la vodka, qui constituent respectivement 16 % et 12 % des exportations au premier semestre 2010. La vodka, plus abordable que le cognac, est le premier poste d'exportation en volume.

Au-delà des phénomènes conjoncturels, les exportations en valeur de boissons alcooliques distillées ont tendance à augmenter depuis 1999



Source : DGDDI (Douanes)

Le whisky, seule boisson alcoolique distillée présentant un solde commercial négatif, constitue près de 70 % des importations du secteur. Il provient en majorité de l'Union européenne, et en particulier du Royaume-Uni et de l'Irlande. Au premier semestre 2010, la demande française en whisky repart à la hausse, après deux années de recul.

De plus en plus d'exportations de boissons alcooliques distillées vers la République populaire de Chine

Les États-Unis, Singapour et la République populaire de Chine (RPC) sont les principales destinations des boissons alcooliques distillées françaises. En effet, contrairement aux autres produits des industries agroalimentaires, qui s'échangent majoritairement avec l'Union européenne, les boissons alcooliques distillées s'exportent à près de 75 % vers les pays tiers.

La part des États-Unis, premier marché étranger, s'est fortement rétractée, au profit de la RPC et de Singapour, plate-forme logistique incontournable de l'industrie des boissons alcooliques distillées dans le commerce avec la RPC. Par ailleurs, la RPC et Singapour représentent plus de 90 % des impor-

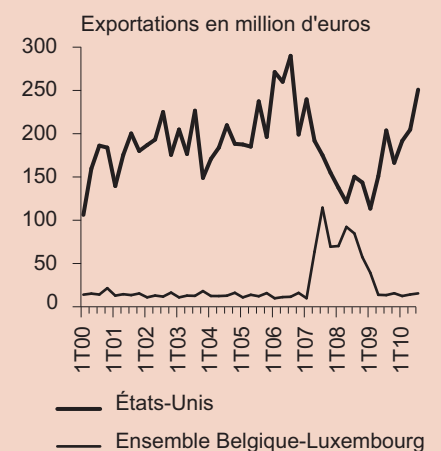
tations asiatiques de boissons alcooliques distillées françaises. La part de l'Asie s'est ainsi accrue depuis la crise économique de 2009, malgré la baisse des ventes vers le Japon et Taiwan.

Ainsi, au troisième trimestre 2010, l'Asie représente 42 % des exportations en valeur vers les pays tiers, soit 280 millions d'euros, contre 31 % en moyenne entre 2002 et 2006.

Entre 2007 et 2008, des exportations vers les États-Unis ont transité par la Belgique

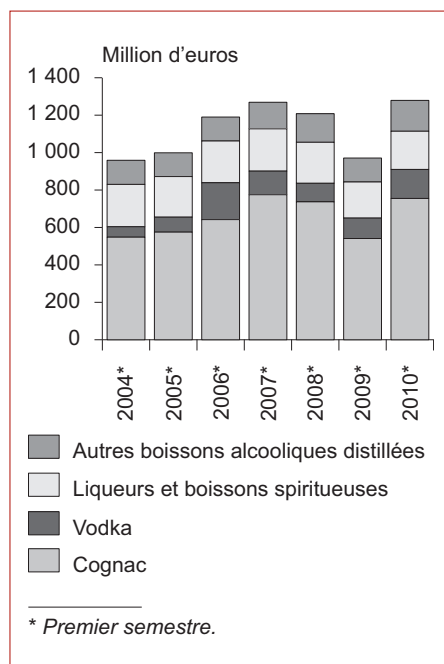
Entre 2007 et le début 2009, une quantité importante de boissons alcooliques distillées, en particulier de cognac, destinée in fine au marché états-unien, a transité par une plate-forme logistique située en Belgique. L'ouverture de cette plate-forme a provoqué de manière artificielle l'explosion des exportations vers l'ensemble Belgique-Luxembourg, et la chute des ventes directes vers les États-Unis.

Entre 2007 et 2009, des boissons alcooliques distillées destinées aux États-Unis ont transité par la Belgique



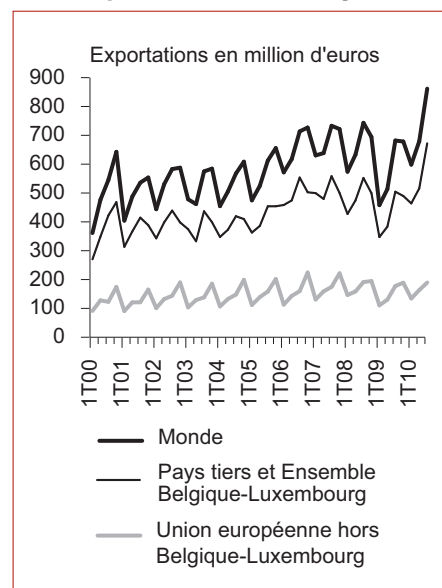
Source : DGDDI (Douanes)

Le cognac constitue la majorité des exportations françaises en valeur



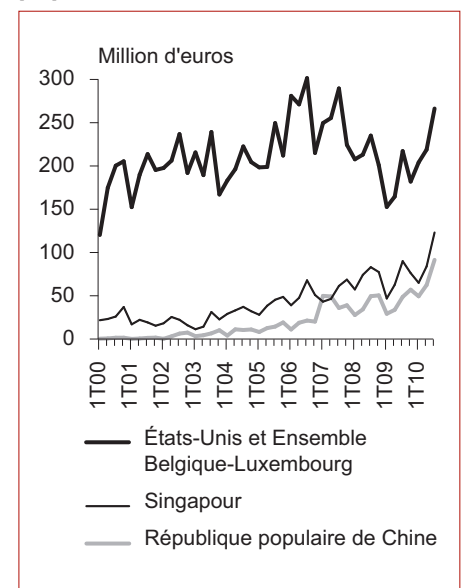
Source : DGDDI (Douanes)

Les États-Unis, Singapour, et la République populaire de Chine sont les principaux pays importateurs de boissons alcooliques distillées françaises



Source : DGDDI (Douanes)

Hausse des exportations françaises vers Singapour et la République populaire de Chine



Source : DGDDI (Douanes)

Cognac : reprise de la demande des États-Unis, très touchée par la crise économique

Avec des exportations s'élevant à 570 millions d'euros au troisième trimestre 2010, le cognac est presque complètement tourné vers l'exportation : la production française est exportée à plus de 95 %. Le marché français, qui lui préfère le whisky, constitue son talon d'Achille. Les États-Unis, premier marché étranger, représentent désormais 30 % des exportations de cognac, contre 23 % pour l'Asie du Nord et 22 % pour l'Asie du Sud-Est. Le montant des ventes de cognac, très affecté par la baisse de la demande des États-Unis en début d'année 2009, s'est fortement redressé au troisième trimestre 2010 : il est non seulement soutenu par la reprise de la demande états-unienne, mais aussi par l'essor des exportations vers l'Asie.

Contrairement aux États-Unis, qui constituent un marché d'entrée ou de milieu de gamme, l'Asie importe du cognac français haut de gamme. L'Union européenne, quant à elle, importe du cognac bon marché. Ainsi, les cognacs exportés vers l'Asie sont 30 % plus chers que ceux exportés

vers les États-Unis et 78 % plus chers que ceux exportés vers l'Union européenne. Par ailleurs, le prix moyen des cognacs exportés vers Singapour s'est fortement accru depuis 2004, passant de 3 900 euros par hectolitre d'alcool pur en 2004 à 5 700 en 2009.

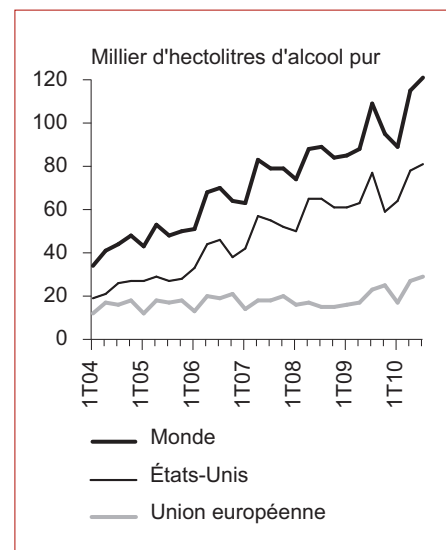
Depuis 2007, les États-Unis importent des vodkas françaises moins chères

Au troisième trimestre 2010, les exportations de vodka sont tournées à plus de 60 % vers les États-Unis. Contrairement au cognac, les ventes de vodka n'ont pas été pénalisées par la crise économique en 2009, notamment grâce au succès de la marque française Grey Goose. Le volume des exportations se développe fortement depuis 2004, conséquence directe de la hausse de la demande états-unienne. Ainsi, au premier semestre 2010, la vodka représente 25 % des exportations en volume de boissons alcooliques distillées, contre 11 % en 2004.

La vodka est devenue le premier poste d'exportation en volume des boissons alcooliques distillées, devant le cognac (22 % des exportations au premier semestre 2010), les eaux-de-vie de vin

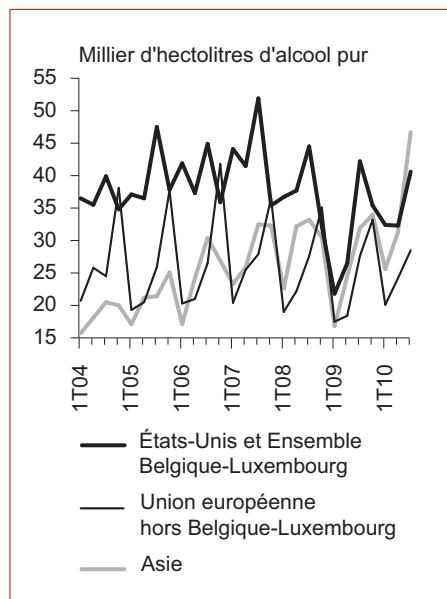
(22 % des exportations) et les liqueurs et boissons spiritueuses (20 % des exportations). Le prix de la vodka achetée par les États-Unis s'est cependant fortement rétracté depuis leur flambée en 2006.

Depuis 2004, les exportations de vodka vers les États-Unis augmentent en volume



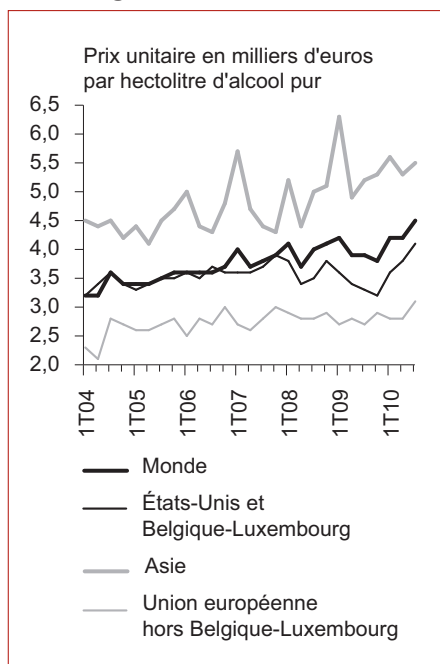
Source : DGDDI (Douanes)

En début d'année 2009, les exportations de cognac ont été très affectées par la baisse de la demande des États-Unis



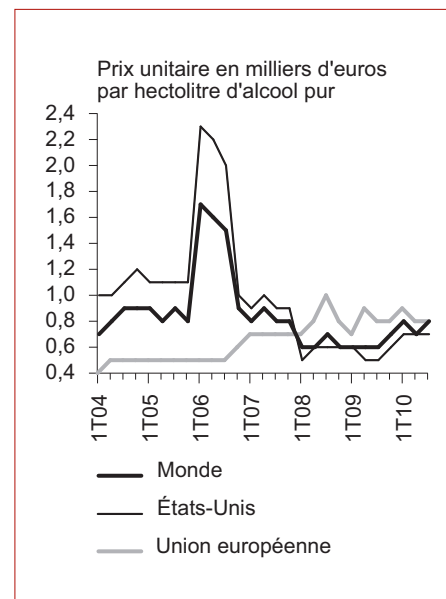
Source : DGDDI (Douanes)

Vers l'Asie, exportations des cognacs haut de gamme



Source : DGDDI (Douanes)

Depuis 2007, les États-Unis importent des vodkas moins chères



Source : DGDDI (Douanes)

Sources

- Les statistiques du commerce extérieur sont élaborées par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Dans la classification des produits français révision 2 (CPF rév. 2) des industries agroalimentaires utilisée par la DGDDI, les boissons alcooliques distillées sont classées dans la CPF rév. 2 10.01, à l'intérieur des boissons (CPF rév. 2 11).

Pour en savoir plus

Toutes les informations conjoncturelles et structurelles sont disponibles à parution sur le site Agreste de la statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr

- dans « Données en ligne - Conjoncture agricole - IAA » pour les séries chiffrées
- dans les rubriques « Conjoncture - IAA » et « Conjoncture - Commerce extérieur agroalimentaire » pour les publications Agreste Conjoncture

Et aussi dans les publications Agreste :

- « Excédent agroalimentaire : un niveau record avec les pays tiers compense une moindre dynamique avec l'Union européenne », Infos Rapides Commerce extérieur n°11/12, novembre 2010
- « Industries agroalimentaires : la reprise de l'excédent commercial en 2010 est essentiellement due aux boissons », Synthèse IAA n°2010/125, septembre 2010
- « L'industrie des boissons pénalisée par la crise économique et un été pluvieux », Synthèse IAA n°2008/54, décembre 2008
- « Dynamisme des exportations de cognac et vodka », Synthèse, mai 2007

Le Centre de documentation et d'information Agreste (CDIA) : ouverture les lundis, mardis et jeudis de 14 h à 17 h - Tél. : 01 49 55 85 85, Mél. : agreste-info@agriculture.gouv.fr



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex
Tél. : 01 49 55 85 05 - Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Rédacteurs : Lise Lefebvre
Composition : SSP Beauvais
Dépôt légal : À parution
ISSN : 1274-1086
© Agreste 2010

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
www.agreste.agriculture.gouv.fr